

**CONVOCATION A LA
SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL COMMUNAL**

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle des séances de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre **lundi, le 19 septembre 2022 à 18.00 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Nomination définitive d'un fonctionnaire – huis clos
2. Représentant au conseil d'administration de l'Office Social Régional Nordstad (Osnos) - nomination
3. Demandes d'allocation d'une prime d'astreinte - décision
4. Titres de recettes
5. Fixation des taux d'impôt foncier et d'impôt commercial exercice 2023 - décision
6. Modification règlement-taxe relatif au repas sur roues - décision
7. Modification règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées- approbation
8. Compte administratif et compte de gestion 2020 – approbation
9. Transactions immobilières – approbation
10. Contrat de bail et contrats de mise à disposition de logements pour réfugiés ukrainien - approbation
11. Contrats de bail relatifs à un abribus - approbation
12. Contrat de bail du camping et du logement de service - résiliation
13. CIGR Nordstad – accord de principe
14. Engagement d'un agent municipal en commun avec la commune de Bettendorf – accord de principe
15. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 13 septembre 2022

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:
Le Président, Le Secrétaire,

